

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 JUIN 2023

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Date d'affichage : 16 juin 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	18
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 21 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjointes – M. JEAN-JACQUES, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, Mme MONET, M. ROCHER, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme MOLLIERE pouvoir à M. BOURSE, M. CHASTAING pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. ENJALBERT pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme CHAIZE pouvoir à Mme CHAPPAZ, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme MOROSAN pouvoir à Mme DRIENCOURT, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à Mme YOT, M. ALLET pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, M. RICHARD.

Secrétaire de séance : M. SEFRIN

N° DEL-2023-052

OBJET : FIXATION DES DROITS DE VOIRIE

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission permanente des Finances en date du 30 mai 2023,

CONSIDERANT que la Ville a mis en place, en Conseil Municipal du 23 juin 2022, des droits de voirie afin, d'une part de répondre aux principes de gestion, de préservation, de sécurité et de circulation au sein des espaces publics, et d'autre part afin de mieux adapter les droits liés à l'activité économique, conformément au tableau reproduit ci-dessous :

Catégories	Tarifs 2022
Bennes	2,10 €/m ² /jour
Bungalows de chantiers WC chimiques Marchands ambulants type camion Dépôts matériels et matériaux d'une emprise au sol égale ou supérieure à 1 m ²	2,10 €/m ² /jour
Échafaudages	2,10 €/ml/jour
Déménagements	Gratuit

CONSIDERANT qu'il est proposé de revaloriser les droits de voirie de la manière suivante :

Catégories	Nouveaux tarifs
Bennes	2,14 €/m ² /jour
Bungalows de chantiers WC chimiques Dépôts matériels et matériaux d'une emprise au sol égale ou supérieure à 1 m ²	2,14 €/m ² /jour
Neutralisation de stationnement pour véhicules et engins de chantier / Transporteurs et livraisons	2,14 €/m ² /jour
Échafaudages	2,14 €/ml/jour
Déménagements	Gratuit

CONSIDERANT que ces tarifs pourront faire l'objet d'une revalorisation chaque année,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE ;

Le Conseil de Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la fixation de droits de voirie conformément au tableau reproduit ci-dessous :

Catégories	Nouveaux tarifs
Bennes	2,14 €/m ² /jour
Bungalows de chantiers WC chimiques Marchands ambulants type camion Dépôts matériels et matériaux d'une emprise au sol égale ou supérieure à 1 m ²	2,14 €/m ² /jour
Neutralisation de stationnement pour véhicules et engins de chantier / Transporteurs et livraisons	2,14 €/m ² /jour
Échafaudages	2,14 €/ml/jour
Déménagements	Gratuit

Article 2 : DIT que les recettes seront imputées au budget principal et permettront de financer les entretiens de voirie

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire